



Service régional fribourgeois de transfusion sanguine CRS

Regionaler Blutspendedienst SRK Freiburg

Hôpital cantonal Tél principal 026 426 81 80 Fax 026 426 81 93
1708 Fribourg Tél labo 026 426 81 90 Fax labo 026 426 81 91
CCP 17-4339-6 Tél don de sang 026 426 81 84
TVA 141.535
RCC B0185.10

www.transfusion-fr.ch, info@srtsfr.ch



Healthmark



STS 457

CONDITIONS DE VENTE DU SRTSFR

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales constituent le fondement juridique sur lequel s'établissent les relations contractuelles entre le demandeur (ci-après désigné "l'utilisateur") et le Service régional fribourgeois de transfusion sanguine (SRTSFR) pour la livraison des produits fabriqués et/ou distribués par le SRTSFR, ou ses prestations de services (analyses, traitements, prestations médicales ou techniques). Des dispositions contraires de l'utilisateur sont expressément exclues. Des dispositions contractuelles dérogeant aux présentes conditions générales doivent revêtir la forme écrite.

Au plus tard lors de l'acceptation sans réserve des **produits/prestations** par l'utilisateur, les présentes conditions deviennent une partie intégrante du contrat.

2. Commandes

2.1. Commandes de sang :

Les commandes de produits sanguins doivent nous être adressées par écrit ou par téléphone, avec confirmation écrite.

2.2. Prestations de laboratoire :

Les commandes de prestations de laboratoire doivent nous être adressées par écrit au moyen du formulaire édité par le SRTSFR ou sur une ordonnance médicale, et être accompagnées des tubes d'analyses adéquats, dont le contenu doit impérativement correspondre aux coordonnées indiqués et parfaitement identifiable avec les données complétées du formulaire.

Le SRTSFR est susceptible de donner certaines analyses en sous-traitance à des laboratoires tiers et prend de ce fait la responsabilité du résultat. L'acheminement auprès d'autres laboratoires, d'analyses ne figurant pas sur la liste des demandes d'examen du SRTSFR, est une prestation offerte à bien-plaire, pour laquelle le SRTSFR n'assume aucune prise de responsabilité sur le résultat rendu par le laboratoire tiers.

2.3. Prestations médicales :

Les commandes de prestations médicales (saignée thérapeutique et échange plasmatique, autres) doivent prendre la forme d'une ordonnance médicale signée. Pour une demande de prélèvement de sang autologue, il est nécessaire d'utiliser le formulaire prévu à cet effet.

3. Prix

3.1. Pour les produits sanguins :

Les prix s'entendent hors TVA. Des suppléments de prix pour des frais d'expédition, pour courrier express, de nuit, durant le week-end ou les jours fériés demeurent réservés. Les prix peuvent être modifiés en tout temps et avec effet immédiat avant la conclusion du contrat. La livraison est effectuée au prix en vigueur au jour de la commande ou, éventuellement, au prix expressément convenu. Les produits sanguins utilisés sont identifiés dans la liste du STS-CRS. Des modulations de prix, par exemple des rabais de quantités, demeurent réservées.

3.2. Pour les prestations de laboratoire :

Les prix sont fixés par l'OFAS.

4. Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours qui suivent la date de la facture.

5. Livraison, délai de livraison et contrôle lors de la réception

5.1. Pour les produits sanguins :

L'utilisateur est informé au plus vite par le SRTSFR dès que la commande est prête, le SRTSFR s'engage à informer le demandeur dans la journée en cas d'impossibilité de livrer dans le délai demandé. Sauf demande expresse de l'utilisateur, le SRTSFR ne se charge pas du transport des produits à l'extérieur du SRTSFR. Si tel devait être le cas, les frais de transport et les risques inhérents au transport sont pris en charge par l'utilisateur (EXW « à l'usine »). L'utilisateur doit, immédiatement après la réception, contrôler les produits quant à leur compatibilité avec la commande. D'éventuelles réclamations doivent être adressées sans délai au SRTSFR par écrit. Dans l'intérêt de la sécurité du produit et sous réserve du chiffre 8 ci-après, aucun produit n'est échangé ou repris, sauf convention expresse.

5.2. Pour les résultats d'analyses de laboratoire :

Les résultats sont communiqués en cas de nécessité par téléphone, ils sont délivrés au plus vite par poste par courrier interne ou poste en courrier A. La communication par fax est possible uniquement après réception de votre déclaration de confidentialité des résultats d'analyses.

6. Transfert des profits et risques

Le transfert des profits et risques liés aux produits a lieu avec leur expédition.

7. Utilisation des produits sanguins

L'utilisateur prend acte que les produits livrés peuvent être utilisés exclusivement aux fins mentionnées dans la description du produit. L'utilisation des produits livrés à d'autres fins est exclue. Le SRTSFR n'assume aucune responsabilité de ce fait. Il est recommandé à l'utilisateur d'observer strictement d'éventuelles consignes de stockage et de conservation. Les produits livrés ne peuvent être en tout état de cause utilisés que jusqu'à la date d'échéance imprimée.

L'utilisateur est tenu de veiller par la prise de mesures adéquates à ce que l'utilisation des produits puisse être établie. Les documents y relatifs doivent être conservés pendant une durée de **20** ans après l'utilisation subséquente. En cas de rappel nécessaire du produit, l'utilisateur s'engage à aider activement le SRTSFR

L'utilisateur est tenu d'informer le SRTSFR au plus vite quant à d'éventuels effets secondaires ou incidents transfusionnels à l'aide du formulaire de déclaration de SWISSMEDIC. Il informe également après avoir reçu des informations relatives à des défauts susceptibles d'affecter la qualité des produits.

8. Garantie, responsabilité

Le SRTSFR assure que les dons de sang humain servant à la fabrication des produits ont satisfait aux dispositions légales en vigueur au moment du don. En outre, le SRTSFR assure que le produit était conforme aux prescriptions en vigueur au moment de la production. Les droits et prétentions basés sur les assurances ci-dessus peuvent être invoqués jusqu'à la date d'expiration du produit indiquée sur l'étiquette. Les défauts n'étant pas liés aux prescriptions et dispositions légales ne font pas l'objet d'une garantie. Le SRTSFR est toutefois prêt à reprendre les produits défectueux pour les éliminer conformément à la législation en vigueur. Les coûts de transport sont à la charge de l'utilisateur.

9. Droit applicable et for

Le rapport contractuel est régi par le droit suisse.

Le **for** de tous litiges résultant ou en rapport avec des livraisons assujetties aux présentes conditions générales est **Fribourg**. Le SRTSFR demeure en droit d'ouvrir action devant tout autre tribunal compétent.